



L'essentiel & plus encore

Nutiziale



SOMMAIRE

- Les vœux de la MSA de la Corse..... page 1
- Actualités et Législation page 2/3
- Les actions de la MSA de la Corse Page 3/4

Nutiziale

- Directeur de la publication : Pierre Robin
- Conception : secteur Communication
- Impression : MSA de la Corse
- Crédit photos : MSA de la Corse ; CCMMSA Image
- Tirage : 300 exemplaires
- Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2016
- N° CPPAP : 0219M8419
- N° ISSN : 2266-4645

MSA de la Corse
Parc Cuneo d'Ornano
BP 407
20175 Ajaccio Cedex 1

Pourquoi prendre du temps pour téléphoner ou patienter au guichet ?
N'hésitez pas, connectez-vous sur www.msa20.fr

Les vœux du Président

Après les tragiques événements de Paris de novembre dernier, 2015 s'achève sur un sentiment de tristesse. En ce début d'année 2016, je fais le vœu que nous continuions ensemble, à maintenir une société solidaire, tolérante et démocratique.

Cette 1^{ere} année de mandat est également la dernière de la COG 2011-2015.

L'année 2015 a commencé sur les chapeaux de roues avec un premier trimestre consacré à l'élection du nouveau Conseil d'Administration. Un taux de participation qui confirme l'importance de la place de l'agriculture dans notre société.

La MSA a su se positionner comme l'alliée des agriculteurs en œuvrant à leurs côtés pour l'accompagnement des crises agricoles. La caisse de Corse a répondu en identifiant au plus vite les situations difficiles et proposant des échéanciers de paiement ou des prises en charge de cotisations.

Outre ces mesures financières, nous avons permis un soutien social personnalisé aux familles les plus démunies.

Mes chers amis, l'année 2016 s'annonce tout aussi riche en projets. La mise en commun de notre Directeur avec la caisse MSA Provence-Azur est une innovation pour notre institution.

Nous nous inscrivons enfin dans une continuité qui permettra à la caisse de Corse de conserver ses 115 agents pour les 5 ans qui viennent, de confirmer sa légitimité dans le réseau et d'optimiser le service rendu aux adhérents.

A la veille de la négociation de la COG 2016-2020, soyez certain de mon engagement, et de celui du Conseil d'Administration, pour maintenir une politique de proximité et d'accompagnement sur notre territoire insulaire.

A tous, je vous souhaite une bonne et heureuse année.

Le Président

Dominique Fieschi



Un nouveau Directeur pour la MSA de la Corse

La MSA de la Corse dispose depuis le 1er décembre 2015 d'un nouveau Directeur en la personne de Pierre Robin, suite à l'intérim assuré par Gilbert Meudec.

A 38 ans, il bénéficie déjà d'une solide expérience professionnelle. Diplômé de Sciences Po Bordeaux et de l'EN3S, il débute sa carrière professionnelle à l'URSSAF de la Gironde, avant de rejoindre 3 ans plus tard l'URSSAF de Seine-et-Marne où il occupera le poste de sous-directeur.

De 2006 à 2009, il exerce différentes fonctions au sein des cabinets des ministères chargés des politiques sociales. Il rejoindra ensuite l'URSSAF des Bouches-du-Rhône, dont il deviendra Directeur de 2011 à 2014, puis la communauté urbaine Marseille Provence Métropole. Il intègre en avril 2015 le régime agricole en accédant à la Direction Générale de la MSA Provence Azur.

Si le choix d'un Directeur commun est une innovation pour notre institution, il n'y a aucune ambiguïté quant à l'existence et à la pérennité de deux caisses distinctes.

Pierre Robin le confirme : "La MSA de la Corse restera un organisme à part entière, avec ses propres élus et son propre Conseil d'Administration. Je souhaite m'y engager durablement et me mettre au service de la caisse et de ses adhérents".

Sa prise de fonction intervient avec en toile de fond le dossier de la dette sociale agricole. A ce propos, Pierre Robin nous confie "C'est un dossier majeur qu'il faut absolument faire avancer car cette dette pénalise l'agriculture, l'installation des jeunes agriculteurs, et donc la MSA. Mais il nous faudra aussi consacrer de l'énergie à d'autres dossiers car, si la MSA recouvre des cotisations, elle est aussi un formidable outil de solidarité qui prend soin et qui protège la population agricole et le monde rural".

De nombreux projets s'inscriront dans cette dynamique de progrès, pour améliorer le fonctionnement de la caisse et pour conforter ainsi la satisfaction de ses adhérents.

La Prime d'Activité

A compter du 1er janvier 2016, la Prime d'activité permettra, sous certaines conditions, de bénéficier d'une aide pour compléter vos revenus. Elle remplace le RSA « activité » et la prime pour l'emploi. Le RSA « Socle » sera toujours versé aux personnes sans activité professionnelle.

Demander sa Prime d'activité par Internet

La demande de Prime d'activité devra être réalisée par Internet à partir de votre espace privé.

Pour ce faire, un service en ligne sera disponible à compter de début janvier 2016 sur le site Internet www.msa20.fr.

**Toutes les informations sur la Prime activité sont consultables sur le site www.msa20.fr.*

Les conditions pour percevoir la Prime d'activité

La Prime d'activité est ouverte à toute personne résidant en France de manière stable et effective. Elle est destinée aux personnes qui ont 18 ans et plus, et dont les revenus professionnels n'excèdent pas un certain montant ; par exemple, les revenus net d'un salarié doivent par être inférieur à 1500 euros par mois.

Les exploitants agricoles, dont les bénéficiaires agricoles annuels ne dépassent pas environ 16 330 euros (pour une personne seule) pourront également percevoir l'aide.

**Des conditions particulières s'appliquent pour les étudiants salariés et les apprentis.*

Les ressources prises en compte pour calculer le montant de la prime sont les revenus d'activité professionnelle ou de remplacement (indemnités chômage, indemnités maladie...), les prestations et les aides sociales, et les revenus de capitaux, du patrimoine et autres revenus imposables.

Le montant de la Prime d'activité dépendra des ressources mais aussi de la composition du foyer.

A la différence du Rsa « activité » qu'elle remplace, cette nouvelle prestation pourra être demandée pour les personnes âgées de 18 à 24 ans.

Des nouveautés aussi dans le domaine de la santé

Initialement, un salarié bénéficiait des remboursements santé sous certaines conditions (60 heures travaillées au mois, 120 heures au trimestre, 400 heures à l'année).

A compter du 1er janvier 2016, ces conditions d'ouverture de droits sont supprimées. Une protection universelle maladie est créée pour garantir l'accès aux droits.

Ainsi, dès le 1er jour d'embauche, le salarié agricole bénéficiera de la prise en charge des frais de santé sans limitation de durée, auprès de la MSA dont il relève au titre de l'activité professionnelle. Il en est de même pour le chef d'exploitation.



- Suppression de la CMU de base

A défaut de bénéficier de protection sociale selon les conditions initialement prévues (activité professionnelle, chômage...), l'assuré devait jusqu'à présent faire valoir son droit à la CMU de base auprès de la CPAM de son lieu de résidence.

Dans le cadre du dispositif de la PUMa, en cas de cessation d'activité (salariée ou non salariée agricole), l'intéressé pourra prétendre de façon illimitée, à la prise en charge de ses frais de santé dans le régime d'origine (dès lors qu'il réside en France de manière stable et régulière).

- la possibilité de délivrer une carte vitale dès l'âge de 12 ans :

A compter du 1^{er} janvier 2016, un parent, ouvrant droit principal, pourra demander une carte vitale pour son enfant dès l'âge de 12 ans.

Zoom sur ... Les actions de votre MSA

Un dernier trimestre 2015 riche en actions pour les services de la MSA de Corse.

En octobre, les seniors étaient mis à l'honneur lors des différentes manifestations organisées dans le cadre de la semaine bleue.

Novembre, ce sont des réunions d'information pour le dépistage du cancer du sein qui étaient organisées en Corse du sud, mais aussi la promotion de l'installation en agriculture en Haute-Corse.

En décembre, nos futurs travailleurs agricoles recevaient un enseignement aux risques professionnels.

...En détail



Le 7 octobre 2015, la MSA de la Corse participait à la journée bleue de Ghisonaccia (voir numéro précédent).

Dix jours plus tard, deux assistantes sociales de la MSA intervenaient au Salon du Bien Vieillir de Sotta.

Une occasion pour le service social de la caisse de Corse de présenter les Ateliers Bien Vieillir, organisés sur tout le territoire insulaire. Ces ateliers ont pour objectifs de présenter un programme d'éducation à la santé aux retraités.

Prendre part à ces événements pour faire face aux nouveaux risques sociaux de dépendance, perte du lien social est primordial pour la caisse de Corse. Un engagement pour les personnes âgées qui s'inscrit pleinement dans le Plan d'Action Sanitaire et Sociale élaboré en 2013.

Vous aussi participez aux ABV près de chez vous en contactant notre service social au 04.95.29.27.36

❖ L'union fait la force contre le cancer du sein !

Le dépistage du cancer du sein est un enjeu majeur de santé publique.

Si le taux national de dépistage est de 55% en 2014, il n'est que de 29% pour le régime agricole Corse.

Il était donc nécessaire pour la MSA de la Corse d'informer sur les modalités de dépistage et sur le suivi personnalisé.

Et c'est pleinement dans cette lignée, que notre organisme s'est uni à la Ligue contre le cancer de Corse du sud, la CPAM 2A, l'ARCODECA et l'Union régionale des professionnels de santé pour organiser des réunions d'information dans le milieu rural.

La difficulté pour certaines populations de se rendre dans les villes est une réalité dans notre région. Le faible taux de participation au dépistage est significatif.

Ces rencontres présentent l'intérêt du dépistage qui, détecté tôt, augmente les chances de guérison et permet de réduire les douleurs et traitements. Elles sont l'occasion de répondre aux questions que l'on se pose, d'échanger avec ceux qui n'ont pas accès à l'information nécessaire.

Les premières réunions se sont tenues à Vico et Monaccia d'Aullène.



❖ Rassembler au même moment et même endroit tous les professionnels du monde agricole : Voilà l'objectif de la 9^{ème} journée pour l'installation en agriculture organisée par le point accueil information de Haute-Corse et de Corse du sud.

Dominique Fieschi, Président de la MSA de Corse, et Sébastien Grippi, Directeur Adjoint prenaient part à la table ronde « émergence de projet : comment devenir agriculteur ? ».

Un débat interactif dans lequel se sont exprimés à tour de rôle, partenaires de l'installation et futurs exploitants.

Dominique Fieschi témoignait avec optimisme : « Ce réel dynamisme nous conforte sur l'importance de la place de l'agriculture dans notre société insulaire. La MSA est directement impliquée dans l'installation et œuvre au quotidien pour ses ressortissants ».

❖ Formation aux risques professionnels pour les élèves du lycée agricole de Sartène

C'est dans le cadre d'une visite médicale d'aptitude à l'utilisation des outils dangereux, que l'équipe pluridisciplinaire du service Santé Sécurité au Travail de la MSA de Corse, (composée d'un médecin du travail, d'une infirmière en santé au travail et d'un conseiller en prévention) intervenait au lycée agricole de Sartène le 3 décembre dernier.

L'enjeu : informer les futurs exploitants et salariés agricoles des risques professionnels qu'ils encourent et, les sensibiliser au port des équipements de protection individuelle et aux gestes et postures à adopter.

Une trentaine d'élèves assistaient, par groupe de 2, à une présentation de Dominique Affinito, conseiller en prévention.

**Article détaillé sur www.msa20.fr*



Service Santé au Travail : 04.95.29.27.55